

RAPPEL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

À la suite de l'avis de convocation paru dans la semaine du 14 septembre dernier, Promutuel Assurance du Littoral désire vous rappeler la tenue d'une assemblée générale extraordinaire qui portera sur le projet de fusion entre Promutuel Assurance du Littoral et Promutuel Assurance du Lac au Fjord.

Date : Mercredi 14 octobre 2015

Lieu : Centre communautaire Robert-Côté de Saint-Pascal
Heure : 19 h

En conformité avec le règlement de régie interne, tout membre peut se faire représenter par une autre personne en déposant auprès du secrétaire de la Société mutuelle, au moins dix (10) jours avant l'assemblée (au plus tard le 5 octobre 2015, 16 h 30), un formulaire de procuration dûment rempli, disponible au siège de la Société mutuelle. Dans le cas d'une personne morale, elle doit joindre au formulaire de procuration une copie de la résolution de son conseil d'administration désignant son représentant. Les copies électroniques seront acceptées, à condition que les documents originaux soient présentés à l'ouverture de l'assemblée. Un procureur ou un représentant ne peut représenter plus d'un membre.

Au plaisir de vous y accueillir !

PROMUTUEL
ASSURANCE

DU LITTORAL